

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme BARDET Sylvie, M. CASSAIGNE Patrick, M. CASTET Éric, Mme CAZABAN Sylvie, M. CAZALA Serge, M. CIESLAK Jean, Mme DARRACQ Catherine, M. LAFARGUE François, M. LARROZE Éric, M. SANCHEZ Antoine.

**ÉTAIENT ABSENTS/REPRÉSENTÉS :** Mme GOUVENOU Sophie (procuration donnée à Mme DARRACQ Catherine), M. JOANCHICOY Xavier (procuration donnée à M. CASTET Éric).

**ÉTAIT ABSENTE/EXCUSÉE :** Mme PECCOL Marijo.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. LARROZE Éric.

#### **ORDRE DU JOUR**

- Réorganisation du service périscolaire : modification du temps de travail d'un adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe et création d'un emploi d'adjoint territorial d'animation à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 ;
- Demande de prêt de salles : Association Salsa Enfants Malades ;
- Réhabilitation de la Maison Lousplaas en Maison d'Assistantes Maternelles : projet et plan de financement : sollicitation du Fonds Européen Agricole pour le développement rural (FEADER).

**Le procès-verbal de la séance du 25 Novembre est adopté à l'unanimité.**

#### **1. Modification de temps de travail d'un adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe et création d'un emploi d'adjoint territorial d'animation au 1<sup>er</sup> Janvier 2020 :**

Au vu des effectifs scolaires et du niveau de constructibilité sur le territoire de la commune, il apparaît aujourd'hui nécessaire de réorganiser le service périscolaire :

- en recrutant un adjoint d'animation titulaire d'un BPJEPS, pour ainsi :
  - respecter les taux d'encadrement imposés dans le cadre d'un ACM (Accueil Collectif de Mineurs), soit 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans, et 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans,
  - assurer des missions d'animation à la bibliothèque,
  - respecter la réglementation quant à la qualification de la direction (BPJEPS).
- en procédant à un changement d'affectation de l'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe (non titulaire d'un BPJEPS) actuellement en charge de la direction : il ne sera plus chargé de la direction, mais continuera à assurer la fonction d'animateur au sein du service périscolaire (Avis favorable de la CAP émis le 24/09/2019). Ce changement d'affectation aura pour conséquence de modifier le temps hebdomadaire moyen de travail de l'adjoint d'animation en question, passant ainsi de 22.96 h à 17.95 h / semaine.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal la création d'un emploi permanent à temps non complet (temps hebdomadaire moyen de travail de 23.09 h/semaine) d'adjoint territorial d'animation pour assurer des missions d'animation au sein du service périscolaire et de la bibliothèque, ainsi qu'une mission de direction du service périscolaire. Il précise que l'emploi en question serait à pourvoir au 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

Il propose donc de compléter le tableau des emplois de la commune en précisant les grades correspondant à cet emploi sur lesquels pourra être recruté le nouvel agent.

Le tableau des emplois serait complété commune suit :

Emploi	Grade associé	Catégorie hiérarchique	Effectif budgétaire	Temps hebdomadaire moyen de travail
<b>Adjoint territorial d'animation</b>	Adjoint territorial d'animation	C	1	23.09

Cet emploi permanent pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire en application du principe général posé à l'article 3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Monsieur le Maire propose également au Conseil Municipal d'acter le changement d'affectation de l'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe en portant son temps hebdomadaire moyen de travail de 22.96 heures à 17.95 heures.

Le Conseil Municipal est informé que le Comité Technique Intercommunal a été saisi pour se prononcer sur ce projet de réorganisation du service périscolaire.

**→ Proposition adoptée à l'unanimité.**

#### **2. Prêt de salles communales : Association « Salsa Enfants Malades » :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été sollicité pour le prêt de la salle polyvalente, de la Maison pour Tous et du Restaurant scolaire du Vendredi 27 au Dimanche 29 Mars 2020 par l'association « Salsa Enfants malades ». Cette dernière souhaiterait en effet organiser un événement au profit des enfants malades, et de ce fait souhaiteraient profiter des infrastructures précitées.

Les tarifs de location de ces salles prévoient un tarif pour les associations extérieures à la commune. Toutefois, étant donné le caractère humanitaire de l'événement, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer un tarif d'ensemble moindre, exceptionnel et spécifique. Monsieur le Maire précise également que l'organisateur devra justifier du versement des fonds recueillis lors de la manifestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour le prêt de la salle polyvalente, de la Maison pour Tous et du Restaurant Scolaire à l'association « Salsa Enfants malades » pour l'organisation d'un événement au profit des enfants malades du Vendredi 27 au Dimanche 29 Mars 2020, et fixe à 500 € le tarif de prêt de l'ensemble des dites salles pour cet événement.

→ **Proposition adoptée à l'unanimité.**

### **3. Réhabilitation de la Maison Lousplass en Maison d'Assistants Maternelles : projet et plan de financement : sollicitation du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabiliter la Maison Lousplaa en Maison d'Assistants Maternelles (MAM).

Il ajoute que le dossier de subvention a été établi et que la dépense globale de l'opération a été évaluée à 285 961.50 € HT.

Il appartient donc à présent aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, au titre de la sous-mesure 7.4 « Investissements dans les services de base pour la population rurale », avec le plan de financement HT suivant :

<b>MONTANT SUBVENTIONNABLE DU PROJET</b>	<b>MONTANT HT EN €</b>	<b>%</b>
Montant de subvention DSIL	<b>55 614.30 €</b>	<b>19.45 %</b>
Montant des autres aides sollicitées :		
➤ Autre aide de l'Etat		
➤ Conseil Départemental		
➤ Conseil Régional		
➤ Autre : FEADER	<b>151 559.59 €</b>	<b>53.00 %</b>
Part du porteur de projet (autofinancement)	<b>78 787.61 €</b>	<b>27.55 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>285 961.50 €</b>	<b>100.00 %</b>

→ **Proposition adoptée à l'unanimité.**

**Affiché le 18 Décembre 2019.**

**Le Maire, Éric CASTET.**